



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Préavis N°12/17 : Demande d'un crédit complémentaire de CHF 46'000.- au préavis 139/06 pour la réfection de l'isolation du réservoir de la Frique.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission nommée pour ce préavis s'est réunie le lundi 23 octobre à la salle des Mariages. Elle était composée de Messieurs, Lionel Combremont, Nicolas Martin, Kurt Lehmann, Patrick Foulk et Michaël Voruz, rapporteur.

Elle a reçu à cette occasion Madame la Municipale Michèle Pidoux accompagnée de Monsieur Alain Mathys chef de service du bureau technique ; ils sont vivement remerciés pour les réponses apportées à nos différentes questions.

Le climat à l'intérieur du réservoir a changé suite à la fin des travaux du préavis 139/06 entre 2008-2011 dont comportait entre autres la captation d'un ruisseau qui suivait les tuyaux d'arrivée d'eau enterrés à 5 mètres de profond, le dégagement d'arbres, le déblaiement de 50 cm de terre sur le dessus du réservoir et la suppression de ventilations naturelle au niveau du toit.

Il en résulte une condensation inondant le local toute l'année, attaquant les fers à bétons et ce dernier.

Un déshumidificateur fonctionnant actuellement jour et nuit ne suffit pas à éliminer cette humidité.

La planification actuelle des travaux nous permet uniquement d'étanchéifier la toiture, car l'isolation périphérique demande une température minimum de 5 degrés durant la durée totale des travaux, estimée à 3 semaines.

Les travaux d'isolation périphérique commenceront donc au printemps 2018.

A la fin des travaux et suite aux recommandations de l'étude de la maison Weinmann Energie, le déshumidificateur s'allumera à un taux supérieur de 80% d'humidité.

La municipalité fera particulièrement attention aux futurs constructions/rénovations de réservoirs suite à ces problèmes.

Une subvention de 5% de l'ECA serait attendue, ce qui représenterais une somme d'environ CHF 25'000.- sur l'ensemble des préavis.

La commission s'étonne que le préavis 139/06 ne soit pas encore bouclé après tant d'années.

En conclusion, au vu de la nécessité des travaux pour éviter tous risques sanitaires et pour protéger les installations, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous demande d'accepter les conclusions suivantes de la Municipalité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité No 12/17 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux, selon le présent préavis,
2. octroie à cet effet un crédit d'investissement global et maximum de CHF 46'000.- TTC, dont à déduire toute participation de tiers,
3. prend acte que la dépense de la conclusion 2 sera activée au bilan,
4. prend acte que cet investissement suivra le même plan d'amortissement que celui du préavis 139/06, mais en 24 ans maximum,
5. prend acte que les charges d'intérêts et amortissements liées à cet investissement sont estimées en moyenne à CHF 2'400.- par année,
6. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 46'000.- soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché et dans le respect du plafond d'endettement autorisé.



Rapporteur : Voruz Michaël